

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 09 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Patrick REMY, Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur Jean-Marie BRIENT, Madame Annie HERVE, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Charles NORMAND, Madame Edith BOCHER, Madame Sylviane AMOURET-LE-BIDEAU, Monsieur Florent BIZZARO, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Madame Isabelle LELONG, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Sebastien GUILLOU, Monsieur Xavier SOURICE, Madame Alysée LEBEAU, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Murièle MAUNY, Madame Patricia CORREZE, Monsieur Franck GENIQUE, Monsieur Thomas RAYNAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

OBJET : 1.6 FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION EXERCICE DES
MANDATS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-17 et suivants,

Vu le code électoral notamment l'article R.25-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local, qui revalorise les indemnités de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants,

Vu la composition du conseil municipal comptant 6 adjoints et 4 conseillers délégués ;

Considérant la population totale en vigueur, le Maire, rappelle que les taux autorisés sont ceux de la strate démographique des communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Considérant la demande expresse du maire de réduire le taux de son indemnité à 47..64% au lieu de 55,70 % pour indemniser les conseillers disposant d'une délégation de fonction dits « conseillers délégués » sur l'enveloppe allouée.

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €) dans le tableau ci-joint, selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement

en vigueur de 4 110,52€. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil.

Le versement des indemnités interviendra lorsque la présente décision et les délégations de fonction des élus concernés seront exécutoires ;

Ce tableau donne les montants mensuels selon l'IBT en vigueur.

Ces informations serviront pour établir le récapitulatif annuel des indemnités des élus communaux.

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil Municipal :

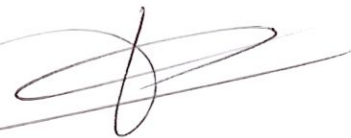
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

1. la demande du maire de ne pas bénéficier du taux maximal de 55,70 %
2. les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :
 - 47.64 % pour le maire
 - 17.75% pour les adjoints
 - 3.75 % pour les conseillers délégués

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Florent BIZZARO



Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.



MAIRIE de PLOUÉZEC
TI-KÊR PLOUEG AR MOR



BENEFICIAIRE	FONCTION	% DE L'INDICE 1027	MONTANT MENSUEL BRUT
PAGNY Gilles	maire	47,64	1 958,25 €
REMY Patrick	1er adjoint	17,75	729,62 €
ROLLAND Véronique	2ème adjoint	17,75	729,62 €
ANDRE Thierry	3ème adjoint	17,75	729,62 €
FAVENNEC Christine	4ème adjoint	17,75	729,62 €
BRIENT Jean-Marie	5ème adjoint	17,75	729,62 €
HERVE Annie	6ème adjoint	17,75	729,62 €
LEBEAU Alysée	1er conseiller délégué	3,752	154,23 €
AMOURET-LE-BIDEAU Sylviane	2e conseillère déléguée	3,752	154,23 €
BIZZARO Florent	3eme conseiller délégué	3,752	154,23 €
SERVIGET Erwan	4eme conseiller délégué	3,752	154,23 €
TOTAL			6 952,89 €